



Luxembourg, le 9 juin 2020

**Service central de législation**  
**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°2152 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°2152 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

**Réponse commune de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de la Ministre de l'Intérieur à la question parlementaire n°2152 du 6 mai 2020 des honorables députés Messieurs André Bauler et Gusty Graas concernant les « Réserves en eau potable »**

*Mesdames les Ministres peuvent-elles fournir des statistiques sur l'évolution des cotes des différents cours d'eau du pays et sur celles des réserves du Lac de la Haute-Sûre depuis septembre 2019 ?*

De façon générale, les débits dans les cours d'eau sont en corrélation avec les précipitations. Alors qu'au mois de septembre 2019, les données pluviométriques enregistrées à la station Findel étaient en dessous de la moyenne à long terme, les précipitations d'octobre 2019 à mars 2020, à l'exception du mois de janvier 2020, étaient au-dessus ou proche de la moyenne statistique. Depuis le mois d'avril, les données pluviométriques sont néanmoins à nouveau clairement en-dessous de la moyenne à long terme.

Mois	Précipitations (l/m <sup>2</sup> )	Moyenne à long terme (1981-2010) (l/m <sup>2</sup> )	Variations par rapport à la moyenne
Septembre 2019	57,6	75,5	- 24 %
Octobre 2019	129,8	86,8	+ 50 %
Novembre 2019	87,6	76,9	+ 14 %
Décembre 2019	86,8	86,4	+ 0,5 %
Janvier 2020	46,7	76,6	- 39 %
Février 2020	148,4	62,2	+ 139 %
Mars 2020	65,9	69,6	- 5,3 %
Avril 2020	19,9	58,1	- 66 %

Tableau 1: Données pour la station météorologique de MeteoLux : Luxembourg (Aéroport du Findel)

Ces données pluviométriques reflètent également les débits des cours d'eau, qui étaient au-dessus du débit moyen d'octobre 2019 à mars 2020, à l'exception du mois de janvier 2020. Le mois de janvier présentait des débits de cours d'eau plus faibles, et ceci était particulièrement prononcé dans les cours d'eau du Nord du Luxembourg avec en moyenne 60% moins d'eau. Pendant les mois de février et mars 2020, le débit des cours d'eau étaient au-dessus de la moyenne mensuelle à long terme, ce qui s'est traduit par plusieurs inondations. Depuis le mois d'avril, les débits des cours d'eau sont à nouveau à un niveau en-dessous des moyennes à long terme.

Il est à noter que de façon générale, les cours d'eau présentent le niveau d'eau le plus bas entre août et octobre. Au cours des 18 dernières années, certains cours d'eau avaient néanmoins de façon isolée le niveau le plus bas en mai ou en juin. Les petits plans d'eau peuvent en effet atteindre leurs niveaux d'eau les plus bas dès juillet et le niveau d'eau a tendance à rester constant pendant l'été.

En ce qui concerne les eaux du lac de la Haute-Sûre, les cotes d'exploitation du plan d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre sont définies dans la convention qui a été signée entre l'État luxembourgeois et l'exploitant de la centrale hydroélectrique le 3 avril 2003. Ainsi, la cote maximale du lac dépend du mode opératoire du barrage. Durant la période estivale (qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre), le barrage prend le rôle de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la cote maximale est alors 320 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que durant la période hivernale (qui s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), le barrage se trouve dans le mode « protection contre les inondations ». Depuis septembre 2019, le niveau du lac a progressivement augmenté, passant de 314,5 mètres fin septembre à 318,9 mètres fin mars. Fin avril le niveau du lac était de 318,7 mètres, soit 0,5 mètres en dessous du niveau d'avril 2019.

***Madame la Ministre de l'Environnement peut-elle fournir des statistiques sur l'évolution des réserves d'eau de la nappe phréatique du Luxembourg ?***

La période principale pour la recharge de l'eau souterraine est la période hivernale. Pendant l'hiver 2019/2020 la pluviométrie d'octobre à avril était favorable à la recharge des eaux souterraines et le cumul des précipitations efficaces pendant cette période correspond à un niveau modérément inférieur à la normale pluriannuelle. Etant donné le temps de transfert de l'eau dans le sous-sol (en moyenne au moins 6 mois à 1 an dans la zone non saturée), l'effet de ces infiltrations ne se remarquera que de manière retardée au niveau des captages d'eau potable (sources, puits ou forages). Actuellement les débits des captages ont une tendance à la diminution, notamment suite à une période hivernale 2016/2017 particulièrement sèche et des hivers suivants avec des précipitations guère supérieures voire inférieures à la moyenne pluriannuelle. Après une première estimation, les débits de source vont probablement se stabiliser après la période de recharge 2019/2020, tout au plus augmenter de manière peu significative. Les débits resteront de 10 à 20 % inférieurs à la moyenne pluriannuelle.

L'Administration de la gestion de l'eau (AGE) suit de près l'évolution des débits des sources, des niveaux de l'eau souterraine et des consommations en eau potable. Pour de plus amples informations, un bulletin trimestriel résumant la situation quantitative des eaux souterraines peut être consulté sur le site internet [www.waasser.lu](http://www.waasser.lu).

([https://eau.public.lu/eaux\\_souterraines/Situation-quantitative-des-eaux-souterraines/index.html](https://eau.public.lu/eaux_souterraines/Situation-quantitative-des-eaux-souterraines/index.html))

***Le Gouvernement est-il disposé à prendre des mesures dès maintenant afin de sensibiliser les consommateurs de toute catégorie à économiser d'ores et déjà de l'eau potable, en particulier au cas où le mois de mai ne connaîtrait guère de jours pluvieux ?***

Les évolutions de la production d'eau potable à partir de captages et les consommations en eau potable sont suivies de manière rapprochée par l'AGE et les fournisseurs d'eau potable (communes et syndicats de communes). En cas de diminution significative du niveau des captages d'eau et d'une augmentation de la consommation d'eau en période estivale due à l'augmentation des températures, des mesures à court terme peuvent être mises en place pour inciter les personnes à réduire la consommation d'eau. Comme cela a été le cas en 2017, des « phases de vigilances » peuvent être déclenchées au niveau national afin d'informer et de sensibiliser la population à réduire sa consommation d'eau potable. Au cas où cela ne s'avère pas suffisant, les administrations communales, qui ont la compétence de l'approvisionnement en eau potable, peuvent prononcer des mesures de restriction en ce qui concerne l'utilisation de l'eau potable. Les communes peuvent, après concertation avec l'AGE et les syndicats de communes qui fournissent de l'eau potable, déclarer au niveau local, communal ou régional une « phase orange » (situation précaire au niveau des ressources disponibles) ou une « phase rouge » (situation d'urgence au niveau des ressources disponibles).

Outre la nécessité de surveiller et d'utiliser l'eau potable de façon responsable, il est également important de ne pas utiliser à tort l'eau des cours d'eau. Lors de périodes de canicules prolongées, qui, notamment dues au changement climatique, ont lieu de façon de plus en plus récurrentes, l'ensemble des cours d'eau présente des niveaux d'eau très bas pouvant être critiques pour la survie des organismes aquatiques. Ces périodes de sécheresse ont un impact sur toute la faune et la flore du milieu fluviatile. De même, avec des pressions anthropiques constantes et des débits en baisse, la concentration des charges polluantes dans l'eau augmente, étant donné que l'effet de dilution est moindre. C'est pour cette raison qu'en 2018 et 2019, l'AGE a déclenché une « phase de sensibilisation » et a appelé la population à ne pas prélever de l'eau dans les eaux de surface, afin de

ne pas compromettre davantage la survie des organismes aquatiques et d'engendrer une dégradation partiellement irréversible de la qualité des eaux de surface.

Une attention particulière devra être portée à la consommation en eau potable lors de l'été 2020, car traditionnellement la consommation moyenne d'eau potable diminue dès le début des vacances scolaires et du congé collectif. Or, avec la situation particulière liée aux mesures prises suite à la pandémie du Covid-19, il est probable que moins de personnes partent en vacances à cette époque, et que la diminution de la consommation d'eau pendant cette période ne soit pas aussi importante que lors des années précédentes.

Afin de garantir durablement la sécurité d'approvisionnement en eau potable à long terme, le Gouvernement a mis en place une stratégie basée sur 3 piliers :

1. Protection des ressources en eau existantes (délimitation de zones de protection)
2. Diminution de la consommation de l'eau potable (stratégie d'économie à long terme)
3. Utilisation de nouvelles ressources (nouvelle station de traitement du SEBES et augmentation de la capacité de traitement, potabilisation des eaux de la vallée de la Moselle)

Afin de sensibiliser les consommateurs à diminuer la consommation en eau potable, l'AGE est actuellement en train de réaliser une étude pour identifier la mise en œuvre de mesures spécifiques pour réduire à court, moyen et long terme la consommation individuelle en eau potable. Ces mesures s'inscrivent dans l'accord de coalition pour la période 2018-2023, qui prévoit la promotion d'une utilisation rationnelle et responsable de l'eau et la mise en place d'une stratégie nationale pour réduire la consommation d'eau. Cette stratégie sera mise en œuvre avec tous les secteurs concernés, dont l'industrie, les PME, le secteur de la construction, l'agriculture, les communes et les ménages.